

Discours de
Patrick Devedjian,
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Ouverture de la séance du Conseil départemental

Vendredi 26 juin 2015

Mes chers collègues,

Notre Assemblée examine aujourd'hui 29 rapports, dont :

- le rapport d'activité des services du Département pour 2014,
- les comptes de gestion établis par Monsieur le Payeur,
- les comptes administratifs pour 2014 du budget principal et des budgets annexes.

Comme l'exige le code général des collectivités territoriales, je me retirerai – provisoirement, rassurez-vous ! – pour l'examen de ces comptes, et vos débats se dérouleront sous la présidence de Georges Siffredi, Premier vice-président du Conseil départemental.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir à 11h30, Monsieur le Préfet et ses principaux collaborateurs, pour la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat.

Les groupes constitués, ainsi que Mme Picard et M. Timoteo, disposeront d'un temps de parole pour interroger le représentant de l'Etat.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens d'abord à vous préciser qu'à partir de septembre, les rapports seront validés et diffusés sur vos tablettes via l'application « AIRS' DELIB ».

Pour configurer vos tablettes, un technicien du service informatique sera présent lors de cette séance, et à la commission permanente de juillet. Les assistantes des Vice-présidents, conseillers délégués, et les secrétaires de groupe, seront également formées à l'utilisation de l'application courant juillet.

Seconde annonce qui a son importance : je tiens à féliciter les membres de notre Assemblée qui viennent d'être élus ou réélus lors des élections municipales partielles :

- à Puteaux, Monsieur Vincent Franchi,
- à Asnières, Madame Josiane Fischer et Monsieur André Mancipoz,
- à Clichy-la-Garenne, Madame Alice Le Moal et Monsieur Rémi Muzeau.

Je sais la volonté, l'implication, l'acharnement même, dont vous avez fait preuve, dans un contexte national tendu.

Car le printemps 2015 s'achève avec bien des désillusions pour nos concitoyens.

Ils n'ont plus confiance en l'Etat. Ils ne croient plus les promesses, sans cesse repoussées, d'une embellie économique et sociale.

Et après avoir imposé aux collectivités une baisse de 11 Mds € des concours financiers, l'Etat s'apprêterait à nous demander encore un nouvel effort ! S'il voulait nous asphyxier, nous étrangler, il ne ferait pas mieux...

Face aux difficultés d'un Etat exsangue, qui ne parvient plus à maintenir le pacte social et républicain, nous sommes en 1^{ère} ligne pour garantir la solidarité.

Cette solidarité, cette proximité, nous l'assurons avec la confiance des habitants.

Sur ce sujet, vous trouverez sur vos pupitres une enquête de l'IFOP, réalisée en avril 2015 auprès d'un millier d'Alto-séquanais.

84% des habitants font part de leur satisfaction vis-à-vis du Conseil départemental, ce qui place les Hauts-de-Seine 14 points au-dessus de la moyenne nationale.

Ce sondage démontre l'attachement de nos concitoyens à leur collectivité départementale, qu'ils ne veulent pas voir disparaître !

Mais cette confiance est menacée par le fossé qui se creuse entre des moyens en baisse, et des attentes toujours plus fortes des habitants. Avec une donnée majeure : les Français rejettent, à l'unanimité, toute nouvelle flambée fiscale.

On peut aisément comprendre ce ras-le-bol fiscal et vous savez que je me suis fait un devoir d'adopter une gestion saine, rigoureusement utile, des deniers publics.

L'agence Standard & Poor's a d'ailleurs confirmé, en mai dernier, la note « AA perspective négative » pour les Hauts-de-Seine (la meilleure note à laquelle puisse prétendre une collectivité territoriale en France).

Le compte administratif 2014 met en valeur cette bonne gestion, qui nous permet à la fois de remplir nos obligations en termes de solidarité, tout en réalisant des investissements en faveur de l'attractivité, de la croissance et de l'emploi.

Autre qualité nécessaire dans ce contexte difficile : la capacité à anticiper, à faire des choix, à ne pas subir les évolutions.

L'opposition a demandé que le rapport relatif aux modalités d'instruction des demandes de subvention, soit présenté en séance publique. J'ai naturellement accédé à cette demande afin que nous puissions en débattre, en toute connaissance de cause.

Sur ce point je vous dirai ceci : nos concitoyens attendent beaucoup de nous. Ils attendent aussi un discours de vérité. C'est bien la moindre des choses.

Est-ce qu'ils veulent plus d'impôts ? Non.

Ils veulent des services plus efficaces, plus innovants.

Ils veulent une administration soucieuse de la bonne utilisation de l'argent public, qui favorise l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie. Un juste « retour sur investissement » en quelque sorte, de l'argent qu'ils nous confient.

Cela nous engage à mesurer efficacement l'impact de nos politiques publiques. A lancer un vrai chantier d'évaluation.

Ça ne veut pas dire qu'il faut diminuer uniformément nos moyens ! Au contraire, nous devons redéployer ces moyens dans des actions prioritaires, parfois savoir faire nous-mêmes plutôt que de faire faire, ou dans d'autres cas, savoir déléguer et contractualiser.

Lorsque j'ai engagé il y a plusieurs années la **démarche de contractualisation** avec les villes du Département, j'ai souhaité que les subventions soient allouées au plus près du terrain et réduire les coûts de gestion pour l'attribution de chaque subvention.

Soyons réalistes : est-il bien raisonnable aujourd'hui d'allouer une subvention de 200 €, si le coût de l'instruction est 3, 4, voire 5 fois supérieur... ?

Pour les communes aussi, cette contractualisation représente une meilleure visibilité dans la durée. Avec cet engagement précis et pérenne, la Ville sait parfaitement où elle va, avec quels crédits, et quelle affectation.

Cette visibilité est un bien précieux aujourd'hui. Elle démontre notre solidité, dans un contexte national et international mouvant.

Cette solidité nous permet enfin de cibler nos moyens pour faire face à l'urgence, lorsque c'est nécessaire.

Je vous annonce à ce titre qu'une **subvention exceptionnelle de 30 000€ sera déployée au Népal**, suite aux 2 séismes qui ont lourdement touché le pays au printemps. Si la solidarité prend tout son sens ici, au cœur de nos villes, elle doit pouvoir s'exprimer hors de nos frontières. C'est aussi cela notre rôle.